



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Québec, J0M 1N0, le **16 mai 2023** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 16 mai 2023

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 mai 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Terminaison d'emploi d'un employé col blanc

4.2 Embauche de policiers temporaires

4.3 Nomination d'une policière permanente Roxanne Riel

4.4 Confirmation de la permanence de policiers au terme de la période d'essai

4.5 Entente sur l'accès aux renseignements et aux documents nécessaires à la mise en oeuvre de la loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale – autorisation de signature

4.6 Appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et violence sexuelle 2024-2027 – autorisation de participation

4.7 Acquisition d'une solution de sauvegarde en environnement infonuagique

4.8 Motion de félicitations – Projet Simulation majeure d'accident saisissante et hyperréaliste (SMASH)

5. AVIS DE MOTION

n/a



6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles
et sur les Constats d'infraction

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 16 mai 2023



2023-05-031

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2023-05-032

D'APPROUVER le procès-verbal du 18 avril 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 mai 2023 totalisent un montant de 359 282,29 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 318 523,83 \$ pour la période du 19 avril au 16 mai 2023;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2 258,83 \$ pour la période du 19 avril au 16 mai 2023;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2023-05-033

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 avril 2023 au montant de 359 282,29 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 avril au 16 mai au montant de 318 523,83 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 avril au 16 mai 2023 au montant de 2 258,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 TERMINAISON D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ COL BLANC

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de l'employé col blanc #197034400323 et ce, depuis plusieurs années, incapable d'exercer pleinement ses fonctions et sans aucune expectative de retour au travail dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Régie a reçu le certificat médical du médecin traitant de l'employé confirmant son incapacité à exercer ses fonctions;

CONSIDÉRANT les recommandations de Yvon Lemelin, directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

DE CONFIRMER la terminaison d'emploi de l'employé col blanc #197034400323 rétroactivement en date du 23 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

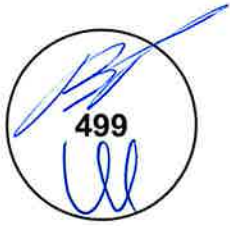
DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre de policiers temporaires :

Matricules et noms	Dates effectives
# 393 Jérôme Martineau	12 mai 2023
# 394 Maxime Charland	12 mai 2023
# 395 Pierre-Charles Cormier	12 mai 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-034

2023-05-035



4.3 NOMINATION D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le départ de l'agent Antoine Bruneau (matricule 371);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-05-036

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Roxanne Riel (matricule 381), rétroactivement en date du 24 avril 2023, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille du policier Antoine Bruneau, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DE POLICIERS AU TERME DE LA PÉRIODE D'ESSAI

CONSIDÉRANT QUE les policiers Gabrielle Thibault (matricule 372), Émile Dansereau (matricule 374), Blake Caron (matricule 376) et Gabriel Hallée (matricule 377) ont complété à la satisfaction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes une période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-05-037

DE CONFIRMER la permanence des policiers ci-après énumérées au terme de la période d'essai de deux mille (2 000) heures régulières:

Matricules et noms

- # 372 Gabrielle Thibault
- # 374 Émile Dansereau
- # 376 Blake Caron
- # 377 Gabriel Hallée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.5 ENTENTE SUR L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS ET AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI VISANT LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP »), le Ministère de la sécurité publique (« MSP »), le Ministère de la justice du Québec (« MJQ »), les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (« CAVAC ») et les divers services de police dont fait partie la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (« Régie ») désirent conclure une entente favorisant l'accès aux renseignements et aux documents nécessaires à la mise en oeuvre de la loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109 de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (« LAPVIC ») prévoit qu'un corps de police peut communiquer tout renseignement à un CAVAC reconnu;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est d'établir les modalités de consultation des renseignements détenus par le DPCP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2023-05-038

D'AUTORISER Patrick Denis, directeur de police, à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 APPEL DE PROJETS DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET VIOLENCE SEXUELLE 2024-2027 – AUTORISATION DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la condition féminine a procédé à un appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes accorde une grande importance à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE les ressources policières ne suffisent pas à combattre cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire soumettre une demande d'aide financière relativement au projet « Tactiques d'Actions Concertées de Travail social en milieu policier » dans le cadre de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2024-2027;

EN CONSÉQUENCE,

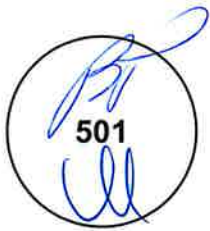
Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-05-039

D'AUTORISER Patrick Denis, directeur de police, à agir au nom de la régie pour faire une demande d'aide financière relativement au projet « Tactiques d'Actions Concertées de Travail social en milieu policier » dans le cadre de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2024-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.7 ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE SAUVEGARDE EN ENVIRONNEMENT INFONUAGIQUE

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de sauvegarde de la Régie ont atteint la fin de leur durée de vie utile et que la Régie doit procéder au remplacement des deux équipements de type NAS;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se munir d'un système de sauvegarde infonuagique requérant peu d'interventions du personnel de soutien technologique, assurant la détection des virus « dormants » dans les sauvegardes et permettant une restauration rapide des fichiers en situation de désastre technologique;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a identifié le type de système répondant à ses critères, soit l'unité sauvegarde Datto Siris 12TB;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2023-05-040

D'AUTORISER Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions par appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) distributeurs du système de sauvegarde en environnement infonuagique pour l'acquisition du système Datto Siris 12TB, pour une durée de trois (3) ans;

D'AUTORISER Yvon Lemelin, au terme du processus d'appel d'offres, à acquérir ledit système Datto Siris 12TB, pour une durée de trois (3) ans à un prix total, après les taxes applicables, ne pouvant excéder la somme de cinquante-sept mille dollars (57 000 \$);

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-215-00-527 Logiciels et licences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 MOTION DE FÉLICITATIONS – PROJET SIMULATION MAJEURE D'ACCIDENT SAISSANTE ET HYPERRÉALISTE (SMASH)

ATTENDU QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (RPLDM) et le Service de police de la Ville de Saint-Eustache (SPVSE) ont organisé conjointement un événement visant à renforcer le message de prévention auprès des jeunes conducteurs à l'approche de la période des bals de fin d'année et à réduire le nombre d'accidents chez cette catégorie d'automobilistes;

ATTENDU QUE l'événement, tenu sous la forme d'une pièce de théâtre à l'Olympia de Deux-Montagnes les 10 et 11 mai 2023, dans un environnement visuel et sonore intégrant le déploiement scénique de plusieurs véhicules d'urgence, a rejoint les élèves de 5^{ème} secondaire des écoles Polyvalente Deux-Montagnes, Liberté Jeunesse, Lake of Two Mountains, l'École secondaire des Patriotes, l'École secondaire d'Oka et l'École secondaire Ratihente High School de Kanesatake;

ATTENDU QUE l'événement a permis de sensibiliser les nouveaux conducteurs quant aux impacts de la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et la drogue, de la vitesse au volant et du non-port de la ceinture de sécurité, en plus de les conscientiser sur les conséquences juridiques, financières et humaines de tels comportements;



2023-05-041

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

DE SOULIGNER l'excellent travail réalisé par monsieur Yanick Vaillancourt, Sergent Relations avec la communauté et Sécurité routière à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et madame Clémence Boucher, Agente, Sécurité routière et prévention du crime au Service de police de la Ville de Saint-Eustache, pour l'organisation de cet événement;

DE REMERCIER tous les collaborateurs ayant contribué au succès de l'événement :

- Ville de Deux-Montagnes
- Ville de Saint-Eustache
- RPLDM
- SPVSE
- SAAQ
- Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Service d'incendie de la Ville de Saint-Eustache
- Services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière
- Service centralisé des appels d'urgence
- Centre de service scolaire des Mille-Îles
- Commission Scolaire Sir Wilfrid Laurier
- Policiers retraités de Deux-Montagnes
- Policiers retraités de Saint-Eustache
- Sevtech Production
- Garage Pilon
- Montage vidéo M G.
- Groupe de musique Les Undercovers
- Conférencières invitées
- Comédiens et intervenants (policiers, pompiers, ambulanciers, répartiteur)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a



8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-04-042

QU'à 16h30, la séance soit levée.


Monsieur Benoit Proulx
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier